

sacrilège elle-même. Pour ce parti, le roi d'Italie n'était autre que le roi de Savoie et il croirait déshonorer les caractères de son imprimerie s'il leur faisait reproduire l'affirmation du titre de roi d'Italie.

— Cependant il est clair qu'un député italien catholique serait mal reçu si, dans un discours à la Chambre, il parlait contre l'unité italienne, déclarant que les fêtes du cinquantenaire sont la continuation d'un vol sacrilège, que le roi est simplement détenteur de fait et nullement souverain des Etats pontificaux. Ce sont incontestablement des vérités ; mais si la *Riscossa* les dit et les répète, je ne vois pas comment un député au Parlement italien pourrait tenir le même langage, qui serait en contradiction avec la fonction qui lui est confiée et le serment qu'il a dû prêter. Vous me direz : il ne fallait pas qu'il y aille. — D'accord, mais il y est ; c'est un fait qui entraîne avec lui ses conséquences.

— Dans tous les cas, voilà la question posée. Et comme je le faisais remarquer, elle divise profondément les catholiques, parce que ce n'est point simplement une idéalité abstraite qui est en jeu, c'est une série de mesures pratiques dans lesquelles la vie du catholique citoyen italien se trouve prise à chaque instant. Jusqu'à quel point, par exemple, peut-il participer aux fêtes du cinquantenaire italien ? Toute la question est là. Mais si elle est vite posée, elle est loin d'être aussi simple qu'elle en a l'air. C'est une question qui relève de la morale, et surtout comme le dit très bien l'*Osservatore Romano*, une question de haute convenance qui impose un *doveroso riserbo*.

DON ALESSANDRO.